

PROJETS DE RESOLUTION SOUMIS
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE MACSF assurances DU 11 MAI 2021

PREMIERE RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Approbation des comptes sociaux 2020)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes et des comptes sociaux, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont arrêtés par le conseil d'administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 45 321 457,05 euros.

Elle décide d'affecter ce résultat en totalité au poste Réserve générale pour éventualités.

DEUXIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Approbation des conventions impliquant la Mutuelle et au moins un administrateur)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes mentionnant l'absence d'opérations visées au paragraphe I de l'article R 322-57 du code des assurances, en prend acte purement et simplement.

TROISIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Approbation des contrats d'assurance souscrits par un administrateur et sa famille auprès de la Mutuelle)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés, leurs conjoints, ascendants et descendants, visés au IV alinéa 2 de l'article R 322-57 du code des assurances, et statuant sur ledit rapport, déclare approuver les contrats qui y sont mentionnés.

QUATRIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe EVEILLEAU, chirurgien-dentiste, pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

CINQUIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Patrice TSIANG, pédicure podologue, pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

SIXIEME RESOLUTION non agréée par le conseil d'administration
(Nomination d'un administrateur)

L'assemblée générale nomme Madame Chantal DUQUESNOY, infirmière, en qualité d'administrateur pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

SEPTIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Approbation de la convention d'affiliation)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du projet de mise à jour de la convention d'affiliation conclue avec MACSF SGAM, approuve ladite convention.

HUITIEME RESOLUTION agréée par le conseil d'administration
(Pouvoirs pour les formalités)

Sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication prescrites par la loi et les règlements.



A la suite des renouvellements et de la nomination ci-dessus, les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice :

2021 pour Madame BONNARD-CARPENTIER et Messieurs AUDHOUI et DECALF,
2022 pour Madame DOUBECK et Monsieur GERARD-VARET,
2023 pour Mesdames HUGON et VINIKOFF,
2024 pour Madame CAMBON et Monsieur VAZQUEZ,
2025 pour Mesdames de LARRARD et LUSTMAN,
2026 pour Messieurs EVEILLEAU et TSIANG, et Madame DUQUESNOY, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale.